

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

■ Groupe "Des engagements et des actes pour Deuil-la-Barre"

VOUS AVEZ DIT « URBANISME »... QUELS SONT NOS ATOUTS ?

Nous avons de nombreux atouts, dont certains découlent plus ou moins directement des contraintes exprimées dans notre précédente tribune :

- La présence importante des voies de chemin de fer sur notre commune (avec notamment le P.N.4. considéré comme l'un des passages à niveau les plus accidentogènes de France et dont la fermeture est en cours d'étude avec la SNCF et RFF) nous permet de disposer en contrepartie de quatre gares (Deuil-Montmagny, La Barre-Ormesson, Enghien-les-Bains et Epinay-sur-Seine) qui nous permettent d'être en moins de douze minutes au cœur de Paris ; et bientôt une cinquième gare : la T.L.N. (Tangentielle Légère Nord) rebaptisée le T.E.N. (Tram Express Nord) qui reliera à terme Le Bourget à Sartrouville et dont un tronçon sera en service dès l'année prochaine (2017).
- Les réserves foncières de l'Ex B.I.P. nous permettent de disposer de nombreux espaces verts qui peuvent être utilisés en jardins familiaux et promenades écologiques basées sur une sauvegarde de la flore et de la faune locale (cette partie de Deuil reste un espace rural qui rappelle bien la vocation d'arboriculture de notre commune).

Nous devons faire preuve d'imagination pour tendre à respecter les impératifs de logements sociaux : c'est pourquoi nous avons programmé 173 logements étudiants sur la Place urbaine sud (anciens commerces près de la station Esso) et c'est pourquoi également nous privilégions des petits programmes (9 à 15 logements) de réhabilitation dans les immeubles anciens et nous exigeons 30 % de logements sociaux dans les programmes neufs.

En conclusion, notre futur P.L.U. sera le reflet de notre volonté de préserver une ville verte aux portes de Paris, de maintenir nos espaces verts (environ 40% de notre territoire : 20 % d'espaces publics et 20 % d'espaces privés), avec la mise en œuvre et le développement de notre coulée verte (qui permettra de relier à terme le Bassin de la Villette à Paris avec la forêt de Montmorency) ; c'est pourquoi nous chercherons toujours à défendre une certaine proportion raisonnable entre logements collectifs (60 %) et logements individuels (40 %).

Face aux problèmes récurrents de circulation et de stationnements nous essaierons de promouvoir et de privilégier les déplacements doux et une meilleure utilisation des transports en commun. Vous êtes tous invités à faire part de vos réflexions dans le cadre de cette révision de notre P.L.U.

Gérard Delattre, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux travaux et le groupe Des Engagements et Des Actes (DEDA)
www.murielscolan.com
www.facebook.com/muriel.scolan

■ Groupe d'opposition "Changez Deuil"

Élus minoritaires, élus à part entière !

Crèche familiale : encore la politique du choc !

La municipalité annonce mi-septembre la fermeture de la crèche familiale au 31 décembre 2016 ! Cette structure accueille des enfants de moins de trois ans au domicile d'assistantes maternelles employées par la ville. Pourquoi la fermer ?

Des arguments discutables

Les parents privilégient l'accueil collectif à l'accueil individuel ? Certes, mais ils privilégient aussi l'accueil en crèche familiale à celui chez une assistante maternelle libérale...

La crèche familiale ne fait pas le plein ? Comment l'expliquer au vu du nombre des 700 demandes non satisfaites ? Comment a-t-on pu passer d'une capacité d'accueil de 74 enfants à 48 enfants accueillis au premier semestre 2016, et seulement 27 cette année ? **On pense à une mauvaise gestion ayant conduit à la dégradation du service ou à une volonté de détruire un service trop coûteux pour une mairie qui s'était engagée « à favoriser la réussite éducative des bébés » (engagement 18) ?**

Une méthode inacceptable

Pense-t-on aux bouleversements que cela implique pour les enfants ? Peut-on accorder à des parents une place en crèche familiale au mois d'août pour leur annoncer la fermeture de celle-ci mi-septembre ? Est-il concevable de laisser aux 21 assistantes maternelles licenciées trois mois pour décider de leur avenir (retraite, reconversion, statut indépendant) ? **Les assistantes maternelles et les parents, mis devant le fait accompli, souhaitent que la décision de fermeture soit au moins reportée à la fin de l'année scolaire en cours afin de permettre une mise en œuvre plus sereine. Seront-ils entendus ?**

Une politique « à la hache »

Si l'on peut entendre les arguments financiers, la méthode est une fois de plus digne d'une politique du choc : une méthode qui consiste à prendre des décisions sans concertation et à les mettre en œuvre de façon expéditive, mettant ainsi en difficulté les personnes concernées : pour empêcher toute réaction efficace de leur part ?

Cette décision intervient après la restriction de l'accès aux cantines scolaires le mercredi, l'augmentation des tarifs et le durcissement du règlement intérieur des activités périscolaires et la fermeture de la maison de la réussite éducative... malgré son second engagement de « mettre en place des instances de concertation et de participation pour les Deuillois ». Devrions-nous nous réjouir de cette municipalité décidée à tenir à tout prix sa promesse de ne pas augmenter les impôts en détruisant progressivement des services à la population et en augmentant des charges incombant à certains de ses administrés ?

Pendant ce temps, Madame Scolan vice-présidente du Conseil départemental a augmenté nos impôts de 31 % ! Encore un choc !

Fabrice Rizzoli, Alain Parant, Brigitte Goch Bauer, Vincent Gayraud pour le groupe « ChangeZ Deuil »,
site <http://changerdeuil.fr/>
www.facebook.com/changez.deuil

■ Groupe "Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois"

Une rentrée un peu amère...

• Fermeture de la crèche familiale au 31 décembre 2016, une des plus vieilles structures de notre ville: Cet établissement, également appelé « service d'accueil familial », employait des assistantes maternelles agréées qui accueillaient à leur domicile de un à quatre enfants généralement âgés de moins de quatre ans. Ce système permettait aux parents et aux assistantes d'éviter les contraintes administratives liées aux embauches.

Deuil La Barre est une ville jeune, avec une population active ayant des enfants. Ce service permettait aux parents de bénéficier d'un mode de garde autre que collectif. Mais, à compter du 1er janvier, seule la structure de la crèche collective restera municipale. Que vont devenir nos 21 assistantes maternelles ? Licenciée avec peu de proposition de reclassement. Et les enfants ? Ils seront envoyés sur d'autres villes. Aux parents de se débrouiller pour les y emmener. Un stress supplémentaire soutenu par votre municipalité qui s'enorgueillit de mettre l'enfant au cœur de ses priorités.

• Une grève forte du personnel municipal le jeudi 13 octobre

Le 13 octobre, les agents municipaux ont décidé d'afficher leur mécontentement. Et, de mémoire de Deuillois, c'était la première fois. Hormis leur soutien aux 21 assistantes maternelles, ils manifestaient contre les fermetures de structures municipales avec des conditions de reclassement sans concertation, les conditions de travail dans les établissements scolaires (ATSEM, animateurs, personnels de cantine) des plus pénibles : manque d'effectifs, conditions de sécurité non respectées...

• La construction d'un hypothétique commissariat : Après les tergiversations autour de son implantation, c'est aujourd'hui la problématique de son financement. Lors du dernier conseil municipal, il nous a été annoncé qu'une part serait investie par certaines communes alentour (dont la situation financière correspond à la nôtre) : alors, verra-t-on une pierre posée d'ici 2020 ?

• Peu de mesures maintenues dans le cadre du plan vigipirate aux abords de nos écoles : La vigilance sur notre ville est faible. Encore des véhicules qui stationnent à proximité des écoles, des attroupements (mais a-t-on le choix ?) devant les établissements scolaires pour venir récupérer les enfants le mercredi midi (afin de leur éviter une après-midi supplémentaire de stress).

Mais attendons Noël, peut-être votre majorité nous offrira-t-elle une nouvelle orientation politique ?

Jean Bevalet, Anne-Gaëlle Maerten et Audrey Guilbaud
deuiluneautrevoie@gmail.com